

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail - Progrès



SIXIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE DES NATIONS UNIES POUR  
L'ENVIRONNEMENT (UNEA-6)

Nairobi, Kenya, du 26 février au 1er mars 2024

**Thème : « Actions multilatérales efficaces, inclusives et durables  
pour lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité  
et la pollution »**

-----

Déclaration de la République Du Gouvernement de la République du Congo

Par

MADAME **ROSALIE MATONDO**, Ministre de l'Economie Forestière

**Madame la Présidente de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement ;  
Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs de Délégations ;  
Madame la Directrice Exécutive du Programme des Nations Unies pour  
l'Environnement ;  
Mesdames, Messieurs ;**

Je souhaite mettre à profit l'occasion solennelle que nous offre cette tribune de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement qui se tient après la COP 28, pour vous présenter les préoccupations de la République du Congo qui, a toujours marqué son engagement fort et sa détermination à la cause environnementale, comme l'illustre la ratification de nombreux instruments internationaux, sa participation active aux conférences internationales sur les thématiques relatives à la préservation de l'environnement, le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution, mais aussi les nombreuses initiatives de mon pays pour juguler ces fléaux des temps modernes.

Notre présence aux travaux de cette session, témoigne une fois de plus de la constance de l'engagement et l'importance accordée à la préservation de l'environnement par notre pays, depuis la conférence de Rio de 1992.

**Excellences,  
Mesdames et Messieurs,**

Comme la plupart des états africains, la République du Congo contribue peu aux émissions de Gaz à Effet de Serre qui causent le dérèglement climatique. Mais aussi vulnérables que les autres, le pays subit de plein fouet les effets dévastateurs du changement climatique qui se traduisent aujourd'hui par la récurrence des pluies diluviennes qui engendrent les inondations, d'importantes érosions dans nos villes, l'ensablement des bassins versants, ainsi que le recul du trait de côte. Ces dernières semaines d'ailleurs, notre pays fait face aux graves inondations ayant conduit le Gouvernement à décréter un état d'urgence sanitaire sur toute l'étendue du territoire national.

Mais plutôt que d'accepter de manière résignée les affres du changement climatique, le Congo a choisi la résilience pour transformer le défi climatique en opportunité.

C'est cet engagement de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO qui a prévalu l'organisation à Brazzaville du 26 au 28 octobre 2023, du sommet des Trois Bassins Forestiers du Monde à savoir le Bassin Amazonien, le Bassin du Congo et le Bassin Bornéo-Mékong du sud-est asiatique. Ce sommet a permis entre autre l'adoption d'une déclaration conjointe en vue d'activer la coopération pour le développement entre les trois Bassins tropicaux au travers de l'action climatique, tout en renforçant les échanges existants avec les autres régions.

Ce sommet était également l'occasion de mettre en lumière le potentiel des forêts tropicales dans la régulation du climat mondial et les opportunités de développement de l'économie verte et du marché du carbone en vue d'en faire un accélérateur du développement durable, soutenable et profitable, pour tous, notamment pour les millions de populations qui dépendent des écosystèmes forestiers.

Comme vous le savez, les trois plus grands bassins tropicaux, qui couvrent 80% des forêts tropicales, abritent près des deux tiers de la faune et de la flore, une exceptionnelle biodiversité. Par ailleurs, ces forêts tropicales captent des quantités importantes de carbone. Comme exemple, à elles seules, les tourbières de la Cuvette Centrale, en République du Congo et en République Démocratique du Congo stockent plus de 31 milliards de tonnes de Carbone.

Ces écosystèmes constituent donc de véritables remparts contre le dérèglement climatique à l'échelle globale. Enfin, il est important de rappeler qu'outre leur rôle pour le climat, les écosystèmes forestiers tropicaux, servent naturellement de sources d'alimentation et de revenus pour le pays, les communautés locales et les populations autochtones.

En matière de conservation de la biodiversité, le Congo a créé 19 aires protégées couvrant une superficie totale de 4 645 980 hectares, soit 13,58% du territoire national dont deux aires marines protégées communautaires, récemment créées en 2023. En y ajoutant les 13%

des superficies des séries de conservation dans les concessions forestières, notre pays a fait le choix d'affecter plus de 27% de son territoire à la conservation de la biodiversité.

**Excellences,**

**Mesdames et Messieurs,**

De même, en marge de la COP27 à Charm El-Cheik, la République du Congo, par la voie de notre Président, a interpellé la communauté internationale à s'engager pour une Décennie Mondiale de l'Afforestation et du Reboisement. Cet appel réitéré au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements de l'Union Africaine a été approuvée et endossée par une décision qui ordonne l'organisation d'une Conférence Internationale sur l'Afforestation et le Reboisement à Brazzaville, au mois de juillet 2024. Cette conférence qui regroupera des décideurs politiques, des chercheurs, des ONG, des acteurs du secteur privé et des partenaires au développement, a pour but d'impulser une nouvelle dynamique des programmes nationaux de plantations forestières et agroforestières dans le monde, afin de juguler les méfaits du réchauffement climatique.

En outre, pour atteindre les objectifs de résilience et de durabilité, de la croissance du continent, aujourd'hui plus que jamais, il est important d'accélérer le processus d'opérationnalisation du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, pour qu'il puisse jouer pleinement son rôle d'outil financier et catalyseur de financements des projets structurants pour les pays membres de la Commission Climat du Bassin du Congo.

**Excellences,**

**Mesdames et Messieurs,**

Je ne saurais clore mon propos sans aborder le défi environnemental commun auquel nous faisons tous face et qui mérite une attention particulière et une action urgente : la pollution.

Face à la croissance de la pollution de nos écosystèmes et la prolifération des produits chimiques et les déchets, notamment les déchets plastiques et micro plastiques dans les

cours d'eau et les océans, la République du Congo s'est engagée aux côtés de la communauté internationale pour la prise des mesures collectives, ambitieuses et décisives en faveur de l'établissement d'un cadre mondial de collaboration et de coopération contraignant en vue d'en venir à bout de ce fléau qui envahit nos milieux, nos cadres de vie et notre quotidien.

La nouvelle loi portant gestion durable de l'environnement, promulguée le 17 novembre 2023, a permis de renforcer le cadre réglementaire de la gestion des déchets au Congo.

Seulement, étant donné la complexité de la thématique ainsi que la diversité des impacts induits par les déchets et les produits chimiques sur la santé de l'Homme et de la Nature, nous appelons la communauté internationale et en particulier le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, à mobiliser plus de moyens pour renforcer les capacités nationales en matière de gestion des produits chimiques et de déchets en vue de :

Enfin, comme notre pays est confronté à une récurrence des événements météorologiques extrêmes et des inondations, nous travaillons avec l'ONU Habitat pour repenser nos villes, les zones sensibles et les quartiers précaires.

Nous ne pouvons remporter la lutte contre le changement climatique que si nous agissons ensemble.

Je vous remercie pour votre aimable attention !